

RETROUVEZ LA TOTALITÉ DES ARTICLES SUR :
<http://www.academie-gaullisme.fr/>

COURRIEL : acadgaul1@free.fr

BELGIQUE, le volcan communautaire

par Luc BEYER DE RYKE,

LA Belgique a son volcan islandais. Il s'appelle B.H.V. (Bruxelles-Hal-Vilvorde). Périodiquement il entre en éruption. La dernière, plus violente que les autres, vient de provoquer une crise politique dont on craint qu'elle soit une crise de régime.

Pour ses voisins l'équation belge semble incompréhensible.

En quelques traits épurés, en m'efforçant de ne pas trahir l'essentiel, tentons de rendre intelligible ce qui est obscur. Il faut pour cela remonter à 1932. Un principe est alors coulé en force de loi, celui de l'unilinguisme des régions. Celui qui vit en Flandre dans ses relations avec l'Administration publique s'exprime en flamand, en français s'il vit en Wallonie, dans la langue de son choix à Bruxelles. La Flandre épouse la philosophie du droit du sol, les francophones celle

Suite page 2

FRATERNITÉ PORTÉE DISPARUE, SOLIDARITÉ IMPOSÉE

par Paul KLOBOUKOFF

DERNIÈRE venue dans la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », la valeur Fraternité a cessé de vivre et de servir de référence aux citoyens français, supplantée, terrassée, remplacée par un « concept », la solidarité, aux significations variables et souvent confuses, mis à toutes les sauces, jusqu'à l'indigestion parfois, par les politiciens, les acteurs sociaux, les médias et leurs invités favoris.

La Fraternité n'apparaît dans la devise de la France qu'avec la Constitution de la République française du 4 novembre 1848, en son article IV : « Elle [la France] a pour principe la liberté, l'égalité et la fraternité. » Aux côtés des droits fondamentaux Liberté et Égalité, se trouve inscrite une invitation, une obligation, un devoir d'ordre moral et social. Cette particularité a peut être contribué à retarder son entrée dans les grands principes directeurs de la France. Il semble aussi que Jean-Jacques Rousseau y était hostile et que des réticences étaient dues à l'usage de la devise peu fraternelle « la fraternité ou la mort » sous la Terreur.

Un siècle plus tard, le mot fraternité s'est retrouvé dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* du 10 décembre 1948, dont l'article 1 énonce : « Tous les êtres humains

naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Pourquoi cette valeur généreuse est-elle ensuite tombée en désuétude, dans les oubliettes des milieux politiques ? La Fraternité se prête sans doute mal à un « encadrement » juridique, à la fixation de règles, de contraintes, de sanctions de même nature que celles qui enveloppent et orientent la Liberté et l'Égalité en France et dans l'Union européenne (UE). Elle est entière, peu malléable, résistante aux manipulations. Elle exprime des sentiments. C'est la propension (tendance naturelle, disposition) à aimer et à aider son prochain. Alors, la fraternité ne peut naître d'artifices et d'incitations financières ; elle ne se laisse pas forcer la main. La fraternité fait aussi penser à l'éthique chrétienne. Et ce n'est pas bon pour elle. C'est un principe exigeant difficile à prêcher de nos jours de souffrance des valeurs morales. Ségolène Royal a organisé un « concert de la Fraternité » pendant la campagne de 2007, puis des « fêtes de la Fraternité » les deux années suivantes (*Wikipédia*). Sans éveiller l'élan espéré, semble-t-il.

Au moins jusqu'aux années 1970, le mot solidarité s'appliquait précisément à la situation de débiteurs, qui étaient

Suite page 2

Sommaire

Pages	
1, 2	Luc BEYER DE RYKE
1 à 4, 8, 11, 12	Paul KLOBOUKOFF
5, 6, 7, 8	François LARDEAU
9, 10	Christine ALFARGE

BELGIQUE. LE VOLCAN COMMUNAUTAIRE..(SUITE)

du droit des gens. C'est la Flandre qui pousse à l'adoption de la législation. Reste que les Wallons ne voulaient pas entendre parler de bilinguisme et de flamand, cette langue de *bouseux*.

Ce fut une erreur historique. Irrécupérable.

En 1962, toujours sous la pression des exigences flamandes, le gouvernement Lefèvre-Spaak entérina la fixation de la frontière linguistique. Bruxelles fut réduite une fois pour toutes à dix-neuf communes à statut bilingue. Mais l'arrondissement se complétait de trente-cinq communes situées en territoire flamand. Six d'entre-elles ont une majorité francophone qui n'a cessé de s'accroître. Dans les autres il y a des francophones, mais minoritaires. Toutefois dans cette entité les francophones, s'ils le désirent, peuvent voter pour des candidats francophones, fréquenter des écoles francophones et être jugés dans leur langue.

Ces dispositions issues du compromis de 1962, souvent du bout des lèvres, au fil du temps ont été perçues comme de plus en plus insupportables par une Flandre radicalisée.

Voilà pour les rétroactes.

Poussée de fièvre

Voyons ce qui fait exploser le thermomètre des fièvres linguistiques.

Le dernier gouvernement Leterme naquit dans la douleur. Le roi aida à l'accouchement en convoquant autour du berceau les sages du royaume. Il fut décidé qu'Yves Leterme laisserait à Jean-Luc Dehaene, ancien Premier ministre, le soin de déminer B.H.V. Leterme se voyait ainsi flanqué d'une belle-mère au physique imposant mais à l'intelligence subtile. Dehaene, en toute discrétion, s'attela à la tâche et... échoua ! C'est là que sortit du bois celui qu'on n'attendait pas.

Puisqu'impasse il y avait le jeune et nouveau président des libéraux flamands claqua la porte. Son parti se retire de la

coalition. Leterme n'a plus de majorité côté flamand. C'est intenable. Le roi tente de recoller les morceaux, en vain. Le vase de Vilvorde comme celui de Soisson est bel et bien brisé. C'est la crise politique et peut-être de régime.

Déjà du côté des nationalistes flamands on prévient. Ces élections sont illégales tant que B.H.V. n'est pas scindé : « *dès lors aussitôt élus nous proclamerons cette illégalité qui rendra les chambres invalides aux yeux de la loi* ». En foi de quoi toute formation d'un gouvernement s'avèrera impossible.

C'est le scénario imaginé dont rien ne dit qu'il sera avalisé par les juristes, cependant la menace d'un chaos organisé n'en existe pas moins.

Au milieu de cette nouvelle tourmente communautaire un « bien » semble avoir surgi du « mal ».

Touche pas à mon roi !

Avant que se déclenche la crise *La Libre Belgique* avait lancé une en quête sur la monarchie. Elle avait convié à s'exprimer dans ses colonnes des politiques, des politologues, des constitutionnalistes. Il s'avéra qu'il y avait un assentiment général pour que les pouvoirs déjà très réduits du roi soient encore diminués. Tous les partis francophones songeaient à soustraire la promulgation des lois à la signature royale. Il va de soi que les Flamands étaient encore moins favorables aux prérogatives royales que beaucoup jugent obsolètes.

Voilà que la « sonnette d'alarme » a retenti côté francophone. Plus question de toucher au roi, dernier garant de ce qui survit encore comme solidarité entre Belges.

Aussi dans les articles de la Constitution qui seront soumis à révision après les élections aucun ne se rapportera aux pouvoirs royaux. Yves Leterme l'a promis. Voilà soudain des francophones apeurés qui trouvent le langage d'Harlem Désir pour s'écrier « *Touche pas à mon roi* ». ■

FRATERNITÉ PORTÉE DISPARUE. SOLIDARITÉ IMPOSÉE...(SUITE)

dits solidaires lorsqu'ils s'engageaient à répondre les uns des autres, et chacun d'eux était obligé directement au paiement de la somme totale due. Symétriquement, des créanciers pouvaient être solidaires. Cette définition juridico financière a survécu ; nous nous sommes aussi habitués aux cautions solidaires couramment pratiquées dans le secteur immobilier, en particulier.

La définition de la solidarité a ensuite été élargie aux personnes se trouvant dans un rapport d'aide mutuelle caractérisé par l'existence de liens et/ou d'obligations de réciprocité. *Hachette 2009* la définit comme « un sentiment de responsabilité mutuelle entre plusieurs personnes, plusieurs groupes » et considère que des personnes peuvent être dites solidaires si « elles sont liées entre elles par des responsabilités et des intérêts communs ». Cela

FRATERNITÉ PORTÉE DISPARUE, SOLIDARITÉ IMPOSÉE...(SUITE)

peut être le cas d'adhérents de mutuelles, de syndicats, de coopératives, de groupements de consommateurs, etc. Cette définition peut sembler très ouverte si le seul critère regardé est l'existence d'intérêts communs ; le critère complémentaire de partage en commun de responsabilités, d'obligations, la rend plus restrictive. . . et précise.

Le premier échelon de la solidarité, naturelle, pourrait-on dire, est la famille. Nous savons à quel point cette assise familiale s'est rétrécie et fragilisée avec l'industrialisation, l'urbanisation et l'exode rural, avec l'évolution des mœurs et des modes de vie. Par le mariage, par exemple, on avait coutume de s'unir « pour le meilleur et pour le pire ». Maintenant, on n'attend pas le pire pour se séparer. L'engagement réciproque de longue durée est presque vu comme une anomalie liberticide. Vive les mariages, les PAX et les unions libres CDD (contrats à durée déterminée) ! L'éloignement de membres de mêmes familles et d'amis ainsi que la mobilité géographique des travailleurs (prônée par les autorités et l'UE) et des étudiants ne sont pas favorables à une solidarité basée sur la vie en commun, sur la connaissance des autres, sur la proximité. Finies les solidarités des villages et des quartiers d'antan. L'anonymat et l'indifférence des villes sont de règle, quand ce n'est la méfiance envers des personnes aux coutumes différentes et des changements rapides de l'environnement pas goûtés de tous. La crainte, l'insécurité et/ou le sentiment d'insécurité, qui ne sont pas cantonnés dans les cités et les zones dites « sensibles », ne sont pas spécialement porteurs d'ouverture sur l'extérieur, d'éclosion de sentiments fraternels et amicaux, propices à l'expression d'une solidarité largement partagée. Les évolutions en cours, avec la recherche du gigantisme, de la concentration de populations plus nombreuses, hétérogènes et mobiles dans des mégapoles et leurs faubourgs ne laissent pas présager d'amélioration, d'humanisation des relations entre les individus et les familles.

À côté des acceptions courantes précédentes, une conception nettement moins volontaire, plus contraignante, de la solidarité a été introduite et s'est imposée en politique et dans la vie sociale. Au début du xx^e siècle, les théories qui portaient sur la « solidarité sociale » ont été influencées par la philosophie du « solidarisme », théorie morale et sociale fondée sur la solidarité et issue de la recherche d'une troisième voie entre le libéralisme républicain de l'époque et le socialisme marxiste. Sa figure de proue a été Léon Bourgeois (1851-1925), l'un des fondateurs du mouvement radical, douze fois ministre, président du Conseil en 1895, président de la Chambre des Députés en 1902, président du Sénat en 1920, l'un des pères et premier président de la Société des Nations (SDN) et Prix Nobel de la Paix en 1920. Le palmarès impressionnant d'un homme

d'influence ! Pour LB, « *L'individu isolé n'existe pas* ». Un des principes majeurs de la doctrine solidariste était que « *L'individu n'existe que par le fait seul qu'il naît et se développe au sein d'une société, profite de tous les efforts sociaux antérieurs et doit en revanche contribuer au bien commun* » (*Larousse Universel 1923, NLU 1949*). C'était une façon de faire de la solidarité un devoir pour tous les citoyens, de faire sortir la réciprocité des conditions exigées de la solidarité, d'affirmer la solidarité intergénérationnelle et, ipso facto, de faire de l'État un acteur et un arbitre légitime pour juger des contributions au bien commun dont seraient redevables les individus. Une fois ce principe énoncé, (adopté, admis, reconnu ?), la porte s'ouvrait à son application dans le droit social et dans la gouvernance nationale. « *C'est au nom de la solidarité qu'il [LB] défendra le principe de l'impôt sur les successions, sur les revenus et la mise en place d'une retraite pour les travailleurs.* » (*cf. Wikipédia*). Ces idées ont largement inspiré le système de protection sociale et l'établissement de la Sécurité sociale en 1945. Pourtant, le mot solidarité est absent de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de décembre 1948.

Par contre, cinquante ans plus tard, en 2000, la Solidarité devient, auprès de la Dignité humaine, de la Liberté et de l'Égalité, l'une des quatre « valeurs indivisibles et universelles » portées au pinacle dans la *Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne*, où elle trouve une place éminente dans les douze articles du « Chapitre IV – Solidarité ». Selon la Charte, la solidarité consiste essentiellement en la reconnaissance et le respect d'un catalogue de droits (fondamentaux) variés, notamment en matière de protection, d'assistance et d'aide. Le mot « droit » est utilisé dix neuf fois dans le Chapitre IV. Les mots « protection » et « protégé » le sont douze fois.

Sept articles concernent le travail : *Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise ; Droit de négociation et d'actions collectives ; Droit d'accès aux services de placement ; Protection en cas de licenciement injustifié ; Conditions de travail justes et équitables ; Interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail ; Vie familiale et vie professionnelle*. On peut être surpris de trouver la solidarité impliquée dans la plupart de ces articles. Je ne décèle, par exemple, pas de trace de l'ADN de la solidarité dans le fait que « *tout travailleur a droit à une protection contre tout licenciement injustifié...* ». Un licenciement abusif est illégal et relève de la Justice (Prud'hommes) chez nous. *Idem* pour « *Le travail des enfants est interdit...* ».

Les deux articles relatifs à la Sécurité sociale et l'aide sociale, ainsi qu'à la Protection de la Santé, sont prolixes

FRATERNITÉ PORTÉE DISPARUE. SOLIDARITÉ IMPOSÉE... (SUITE)

en reconnaissances, en respects de droits. « *L'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux assurant une protection dans des cas tels que la maternité, la maladie, les accidents du travail, la dépendance ou la vieillesse, ainsi qu'en cas de perte d'emploi, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales.* » Sont aussi reconnus « *le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes...* » et « *le droit [pour tous] d'accéder à la prévention en matière de soins médicaux...* ». Pour compléter ces droits, la *Charte* sollicite un niveau élevé de protection de l'environnement dans une optique de développement durable, d'une part, et un niveau élevé de protection des consommateurs, d'autre part.

Si la *Charte* tente de faire le tour et le contour des champs d'application de la solidarité (elle est seule à le faire), elle explicite peu, sinon pas, les contenus concrets de leurs composantes et la signification qui doit dans chaque cas être accordée à la solidarité. Presque à chaque article, elle renvoie au droit communautaire (que connaissent seulement quelques parlementaires, juristes spécialisés et mouvements associatifs qui vont rechercher dans le droit communautaire les droits qu'ils ne trouvent pas dans le droit français) ainsi qu'aux législations et aux pratiques nationales (qui sont également très touffues, désordonnées et changeantes). La *Charte* semble ainsi s'adresser plus aux sommets des États et des entreprises, aux acteurs sociaux qu'aux citoyens européens. En France, la tendance ascendante est d'en retenir surtout que la solidarité est l'ouverture (ou la confirmation) de droits sociaux de toutes sortes, d'aides dont les personnes peuvent, dont elles doivent bénéficier, auxquelles elles ont droit. À qui ces droits sont-ils opposables et dans quelles conditions ? Sans autres précisions, la *Charte* trouble les esprits, sans apporter des éclaircissements sur ce qu'est et ce que devrait insuffler la valeur « solidarité ».

Une certaine confusion règne, d'ailleurs, en France où le solidarisme (le mot a été effacé de nos dictionnaires depuis les années 1970, au moins) est très à la mode. Dans certains

domaines, il dépasse des limites que les concepteurs initiaux n'auraient pas osé approcher. Pour L'État et les collectivités locale omniprésents, des prélèvements obligatoires (PO) géants sont les moyens principaux d'alimentation des caisses de la solidarité « publique ». Ces ressources étant toujours insuffisantes, la générosité, les contributions « volontaires » et/ou « spontanées » des individus au bien commun, à l'amélioration du sort des autres, sont aussi sollicités avec de plus en plus d'insistance. Le bénévolat, les dons en nature ou en espèces répondent à ces appels répétés. Cet altruisme, ces actes de bienfaisance n'attendent pas de réciprocité. Sans eux, la recherche ne progresserait pas dans certains domaines vitaux ; de l'aide alimentaire et sociale, des secours et des soins urgents ne seraient pas prodigués, nous dit-on. Pour stimuler les dons, l'État rembourse 75 % de ceux inférieurs à 495 € et 66 %, au-delà, s'ils vont à des aides reconnues d'utilité publique. Les donateurs dirigent ainsi une partie (infime) des dépenses publiques suivant leurs priorités ou leurs coups de cœur. Lorsque ce ne sont pas des allocations, les « aides à la personne » sont souvent des activités rémunérées, dont l'État peut aussi rembourser une fraction des coûts. Ce dernier, et les contribuables, sont donc « solidaires » envers les bénéficiaires. Pour presque tout le reste, place à la solidarité forcée ! Dont la pression et la progression découragent l'altruisme. Curieusement, seul l'ISF s'est vu qualifié d'impôt de solidarité... sur la fortune. Pourquoi pas l'impôt solidaire sur le revenu, la TVA solidaire (en attendant la TVA sociale), les taxes locales solidaires ? Et quelles cotisations sociales ne seraient pas solidaires ?

Du côté des assurances et des mutuelles (icônes de la solidarité), les cotisations (ou primes) ne couvrent plus les seuls risques encourus par les assurés concernés eux-mêmes. Celles d'assurances habitation sont majorées de + 2 % à + 8% par les grands assureurs. Motif invoqué : intempéries, incendies, inondations et autres désastres ont provoqué des sinistres ruineux, et « il faut bien répercuter ces coûts »... sur l'ensemble des habitations. Surtout si on désire réaliser de copieux bénéfices solidaires. La plupart d'entre elles ne sont pas situées dans des lieux exposés aux risques coûteux incriminés (zones inondables...) et aucune aggravation des risques couverts ne justifie de telles hausses

Suite page 8

Académie du Gaullisme
22, rue Brézin, 75014 Paris
acadgaul1@free.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2010 ET D'ABONNEMENT À "18 JUIN"

à retourner à Académie du Gaullisme, B.P. 48 - 94702 Maisons-Alfort

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Courriel _____ Date de naissance _____

Cotisation + de 25 ans : 35 € • - de 25 ans : 16 € • Couple : 39 € • Membre bienfaiteur : à partir de 75 €

Établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme

AU FIL DES JOURS...

par François LARDEAU

1. L'euro en rémission !

Après d'âpres discussions, un compromis avait finalement été trouvé entre les dirigeants européens, plus exactement avec la chancelière allemande, Mme Merkel, maîtresse du jeu en la matière, pour tenter de mettre la Grèce et l'euro à l'abri de spéculations qui conduisaient à imposer à la première des taux d'emprunt prohibitifs et à considérer que le risque grec remettait en cause les fondamentaux du second et ... qu'il n'était pas le seul.

En effet, même si comme le dit le FMI « la Grèce est un cas particulier », **ce problème de l'endettement** ne se limite pas à elle. Force est bien de constater que, à des degrés de gravité divers, **il concerne tous les pays européens des bords de la Méditerranée**, l'Espagne et le Portugal en premier après la Grèce, l'Italie et même la France, dont les taux d'emprunt dépendent désormais des notations que voudront bien leur accorder les agences spécialisées.

Incontestablement, la menace d'une notation abaissée et des conséquences qu'elle entraînerait sur les taux d'emprunt pèse désormais sur ces différents pays de la zone euro et on voit mal comment elle pourrait être conjurée dans des délais qui ne laisseraient pas place à la spéculation, ce que confirment déjà l'attaque de l'euro et sa baisse par rapport au dollar. De plus, politiquement, les endettements nationaux mis en évidence par la crise grecque sont de nature à remettre en cause l'unité même de l'Europe. Les pays du Nord, ceux qui bordent la Baltique et qui, dans l'affaire, se retrouvent un peu dans le rôle de la fourmi de la fable dans leurs rapports aux cigales du Sud, n'accepteront jamais de saborder leurs finances publiques et leurs économies pour venir au secours de pays qui ont, selon eux, laissé filer leur endettement de façon irresponsable et pour lesquels ils ont de longue date le plus profond mépris (le fameux *club Med* !). Ne les entendons-nous pas, des responsables politiques allemands en tête, proposer à la Grèce qu'elle vende certaines de ses îles de la mer Égée ? Pour le repos des guerriers, sans doute, ce qui ne manque pas de rappeler à certains qui ont connu l'Occupation la couverture d'un numéro de *Signal* du printemps 1941 où l'on voyait un groupe d'officiers allemands triomphants se faire photographier devant l'Acropole sur lequel flottait le drapeau à croix gammée !

L'intransigeance de l'Allemagne ne surprendra donc personne. Elle n'avait renoncé au deutsche mark et accepté d'y substituer une monnaie unique européenne, l'euro, que si les pays de la zone monétaire ainsi créée s'engageaient à

respecter les mêmes fondamentaux et les normes fixées par les traités européens en matière d'orthodoxie budgétaire. Comme on l'a vu, elle n'est pas seule aujourd'hui dans cette exigence. Elle a l'appui des pays nordiques, de sorte que la crise grecque et ses extensions possibles à d'autres pays du Sud de l'Europe remettent en évidence le constant déphasage entre les modes de gouvernance des pays qui bordent la Baltique et la mer du Nord et ceux des pays qui bordent la Méditerranée ! Drôle d'Europe Unie, divisée entre deux blocs finalement antagonistes entre lesquels s'intercalent les pays d'Europe centrale, eux-mêmes plus ou moins vassalisés par l'Allemagne, du moins économiquement !

Dès lors, il ne faut pas s'étonner des difficultés à trouver et surtout à mettre en œuvre un accord entre pays européens sur les moyens d'aider la Grèce à résoudre ses problèmes financiers. Fin mars, Mme Merkel n'a pas hésité à pousser le bouchon au plus loin en envisageant carrément l'exclusion d'un pays membre de la zone euro qui ne tiendrait pas les engagements souscrits par lui à son entrée dans la zone, provocation d'autant plus explicite de ses intentions que les traités européens ne le permettent pas jusqu'à maintenant. De toute évidence, sachant son pays devoir être le premier contributeur européen à l'aide financière à la Grèce et tenant compte de son opinion publique, la chancelière allemande était et reste à la recherche d'un moindre engagement, n'ayant qu'une confiance limitée dans la capacité du pays secouru à tenir ses nouveaux engagements et ultérieurement à rembourser les prêts qui lui seraient consentis. Son porte-parole ajoutait peu après que le recours à l'aide financière du FMI ne pouvait être exclu, cela en totale contradiction avec la position défendue par MM. Trichet et Juncker, respectivement présidents de la Banque centrale européenne (BCE) et de l'Eurogroupe. La France de son côté ne souhaitait pas davantage, initialement du moins, une intervention du FMI, l'assimilant à une absence de solidarité entre membres de l'Union européenne (UE), reproche qui visait en premier lieu l'Allemagne. Pour les dirigeants français, il s'agissait alors d'un échec inacceptable de la dite UE sur le plan politique. Le désaccord était donc initialement total, mais la suite des événements a montré qu'il n'existait en fait pas d'autre choix qu'un recours conjoint au FMI. C'est ainsi que l'on a fini par s'entendre sur le principe d'un soutien à la Grèce à hauteur de 40 milliards d'euros, les seize pays de l'Euroland s'engageant à y contribuer pour 30, le FMI pour 15, ramenés aujourd'hui à 10 !

Il restait à fixer les modalités de la mise en œuvre de ce plan

AU FIL DES JOURS...(SUITE)

de sauvetage, mise en œuvre qui ne pouvait qu'être assortie d'exigences draconiennes à l'égard du pays bénéficiaire et sur lesquelles il fallait nécessairement que tous les pays impliqués et le FMI se mettent d'accord le plus rapidement possible. Tout nouvel atermoiement, tout nouveau report dans la mise au point et le coup d'envoi du plan poussaient en effet à la spéculation, y compris contre l'euro. Il s'est dès lors passé ce qui ne pouvait pas ne pas se passer. Ces retards s'ajoutant aux vains efforts du gouvernement grec pour trouver par lui-même des conditions acceptables d'emprunt, il s'en est suivi une envolée des taux à supporter très au-dessus des 5 % proposés par les pays européens et le FMI : de 7,7 % le 19 avril pour des emprunts à dix ans, on tangente maintenant les 10 % . De tels taux n'étant pas supportables, le gouvernement grec vient de se résoudre à accepter l'aide des pays de l'Euroland et du FMI.

À suivre, d'autant qu'au-delà des conditions qui seront mises au déblocage des fonds (notamment les conditions préalables pouvant être exigées par la Commission européenne, la BCE et le FMI d'une part, et l'obligation d'un accord unanime des seize d'autre part, ce qui revient à donner à l'Allemagne un droit de veto), les mesures de retour à l'orthodoxie budgétaire imposées à la Grèce pour la mise en œuvre du plan de sauvetage, et notamment **l'intervention du FMI**, déboucheront nécessairement, sous la pression toujours exercée par le même FMI en pareil cas, sur des **mesures d'ajustement structurel qui imposeront au pays secouru le préalable d'une réduction sensible de son appareil d'État et par conséquent du nombre de ses fonctionnaires**. De même qu'il en avait été en Afrique subsaharienne, lorsque certains États avaient été contraints à l'ajustement structurel par les bailleurs de fonds institutionnels, Banque Mondiale et FMI, on en est déjà en Grèce à la remise en cause des traitements de ces derniers qui viennent d'être réduits de 30 % (1)... Bien que conscient de la situation, il n'est pas certain que le peuple grec soit prêt à accepter les mesures d'austérité (c'est un euphémisme) que ses partenaires de l'Euroland et le FMI veulent lui imposer. La crise ne peut manquer de se déplacer sur le plan politique et social, aussi bien à l'intérieur du pays que dans les rapports de celui-ci avec l'UE, et personne ne peut dire aujourd'hui ce qu'il en sortira, d'autant que l'aide annoncée est limitée au court terme alors que l'on estime à 10 ans le temps nécessaire pour redresser la situation.

Pour ce qui est de l'euro, toujours en baisse par rapport au dollar, l'affaire n'est pas davantage résolue. Le ver est dans le fruit : des tendances lourdes sont désormais à l'œuvre que confortent les réticences allemandes, lesquelles persisteront. Autrefois, comme avait d'ailleurs l'habitude de le préconiser le FMI, une crise comme celle

que connaît la Grèce aurait trouvé sa solution dans une dévaluation de la monnaie nationale, mais aujourd'hui cela n'est évidemment pas possible pour un pays de la zone euro ... à moins que d'envisager une dévaluation globale de la monnaie unique, à laquelle ne seraient d'ailleurs pas opposés, semble-t-il, l'Espagne, l'Italie et même la France. De son côté, sans trop se soucier d'un éclatement de la zone monétaire qui pourrait résulter de situations nationales devenues socialement ingérables, l'Allemagne compte sur le FMI pour imposer à la Grèce et éventuellement aux autres pays méditerranéens les mesures d'austérité dont elle fait la condition de sa participation à tout plan de sauvetage. Ce n'est évidemment pas la même façon de voir les choses.

La solution en suspens pour la Grèce a pu faire dire à M. Madelin que, « *si le compromis avait réparé l'euro, il ne l'avait pas guéri* », mais, quand bien même le plan de sauvetage proposé serait définitivement adopté, il serait sans doute plus réaliste de parler de rémission, comme dans toute maladie pouvant évoluer vers une issue fatale ... Car, déjà, pour parler de rémission, faudrait-il que ce plan puisse être rapidement mis en œuvre ! Or, tandis que la Grèce ne sait toujours pas si elle aura les moyens de faire face à l'échéance du 19 mai (neuf milliards d'euros), les dirigeants européens ne sont pas encore parvenus à un accord définitif sur les modalités de leurs déboursements. Ils se rencontreront le 10 mai à cet effet, mais, nouveau délai incontournable, leurs décisions devront être ensuite approuvées par les parlements nationaux ... alors que le Portugal entre à son tour dans le cercle vicieux des notations négatives. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'avenir de l'Euroland se trouve bien compromis !

*

2. « Le financement de l'armée du futur sur la sellette », titrait récemment *Le Figaro*.

« La Cour des comptes épingle les grands programmes. Dérapages calendaires, dérives financières et **choix techniques** font l'objet de sévères critiques des juges financiers. **Avec en toile de fond, une inquiétude sur le volume d'équipement des armées** », écrivait de son côté *Air et Cosmos*. Confirmation de la menace, un prochain arbitrage gouvernemental était annoncé.

Dans ce contexte, il faut rappeler que les importantes réductions, dont les grands programmes (avions *Rafale* et *A 400 M*, frégates *Fremm*, hélicoptères *Tigre* et *NH90*, etc.) ont déjà fait l'objet, en application du *Livre blanc 2008*, ne sont pas suffisantes à elles seules pour

AU FIL DES JOURS... (SUITE)

permettre le financement des programmes résiduels dans le cadre budgétaire consenti. Pour y parvenir, il faudrait notamment compenser les surcoûts unitaires découlant de ces réductions, ce qui ne peut s'obtenir, à capacité opérationnelle égale, que par des ventes à l'exportation d'équipements en quantités au moins équivalentes.

Cela est-il possible ? **La DGA espère 10 à 12 milliards d'euros d'exportation d'armements en 2010.** Ces ambitions portent en premier lieu sur le **Rafale** engagé dans quatre compétitions supposées pouvoir se dénouer rapidement : Brésil, Emirats arabes unis (EAU), Koweït et Lybie, sans compter les marchés à plus long terme de l'Inde et de la Suisse. Est également en cours de négociation la vente à la Russie de quatre bâtiments de projection et de commandement (BPC), type *Mistral*. A cela s'ajouteraient 4 à 5 milliards de divers contrats de moindre importance. L'enjeu ne se limite pas à rechercher des résultats marchands pour améliorer la balance commerciale de la France, mais, s'agissant en particulier du programme *Rafale*, il en conditionne la pleine réalisation.

Deux autres programmes majeurs, celui des **frégates *Fremm*** et celui de **l'avion de transport stratégique et tactique *A 400 M***, pour lesquels il existe une même ambition à l'exportation, souffriront d'une même hypothèque. S'agissant des frégates, l'équilibre financier du programme français, réduit de 17 à 11 navires selon les propositions du *Livre blanc* (- 35 % !), passait encore récemment par l'achat de 6 unités par la Grèce, mais, malgré les déclarations optimistes du ministre de la Défense français, la quasi faillite de ce pays risque fort de remettre en cause cette commande. De son côté, le financement de l'achat de 50 avions de transport *A 400 M* envisagé par la France sera inévitablement partiellement compromis par la prise en charge d'un surcoût d'environ un milliard d'euros selon l'accord intervenu entre EADS et les États clients.

Il ne faut se faire aucune illusion. S'ils ne sont pas écartés par des exportations suffisantes, les obstacles financiers à la réalisation de ces deux programmes se traduiront soit par des réductions de cibles, c'est-à-dire moins de navires ou d'avions acquis, soit par des sous-équipements des navires et des avions livrés, ce qui est déjà plus ou moins programmé. Leur réalisation, et d'une manière plus générale celle de ceux qui doivent contribuer selon le *Livre blanc* à fournir aux trois armées (terre, mer et air) les moyens opérationnels nécessaires à l'exécution de leurs missions, se trouve donc dépendre, pour une bonne part et pour chacun d'entre eux, de la compensation à trouver rapidement aux surcoûts encourus.

Au-delà de ces « turbulences » financières et de leurs

incidences budgétaires (Bercy ne fournira aucun appoint), **ce qui est finalement en cause n'est rien d'autre que la cohérence globale de l'outil militaire proposé dans le *Livre blanc***, c'est-à-dire la réelle capacité opérationnelle des armées à exécuter les missions que ce document a servi à contractualiser. À l'heure des économies budgétaires incontournables, le doute introduit sur cette capacité ne manquerait pas de servir d'argument à une remise en cause plus totale - surtout s'il y avait changement de majorité en 2012 - du reformatage des armées et de leur dotation en nouveaux équipements, d'où découlerait très certainement le retour du budget de la Défense au « statut » de variable d'ajustement.

3. Autre considération à prendre en compte :

à divers signes, il semble bien que l'on s'achemine vers une fin de l'engagement des troupes américaines et occidentales en Afghanistan, non pas que les objectifs que s'était donnés Washington en 2001 aient été atteints, cela ne paraît plus possible, mais tout simplement du fait que les Afghans ne supportent plus la présence de troupes étrangères sur leur territoire et que le président Obama cherche manifestement à sortir « honorablement » de cette guerre qui n'a que trop duré, occasion que pourrait lui offrir entre autres le « succès » de la prochaine offensive annoncée pour juin dans la province de Kandahar. Dans le même temps, autre raison de se désengager, le président Karzaï n'arrête pas de s'en prendre aux Occidentaux qu'il accuse de trop se mêler des affaires afghanes, allant jusqu'à considérer que, du fait de cette ingérence, l'insurrection des Taliban était en train de devenir un mouvement de résistance légitime, ce qui lui a valu un rappel à l'ordre (?) de l'Otan...

Il est donc tout à fait possible que dans deux ans, au moment où se jouera la prochaine élection présidentielle en France, la participation de nos forces armées à ce conflit ne soit plus d'actualité, ce qui pourrait conduire à remettre en cause, surtout s'il y a alternance au pouvoir, la vision stratégique (l'arc de crise de la Méditerranée à l'Afghanistan) à partir de laquelle a été décidé et est conduit le reformatage de ces dernières. Pour une large part, cela signifierait en effet la fin des opérations extérieures **majeures**, d'où le retour à l'éternelle question, prise dans son sens le plus terre à terre, budgétairement parlant : une armée, pour quoi faire ? Les besoins idéologiques à satisfaire et les déficits budgétaires à combler sur injonctions bruxelloises amèneraient sans doute alors le nouveau pouvoir à sabrer les crédits de la défense, à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des pays européens, ce qu'on oublie trop souvent et ce qui est pourtant l'obstacle le plus constant à la mise

AU FIL DES JOURS... (SUITE)

sur pied d'une défense européenne. Sous la pression de son opinion publique et des besoins que celle-ci exprimerait alors, la France ne pourrait continuer de faire cavalier seul en la matière.

Une telle éventualité doit être prise en considération dès maintenant par nos chefs militaires afin d'inscrire dans la durée, autant que faire se peut et par tous moyens appropriés, la sauvegarde d'un « noyau dur » de l'outil dont ils ont la charge, ce qui devrait inciter chaque armée, Terre, Marine et Air, à cesser de « nombriliser » sa spécificité, surtout sur le plan budgétaire, mais à accepter de se fondre dans une préoccupation commune de stricte défense des intérêts nationaux, au sens vital du terme.

Tout est à craindre en effet d'un changement de majorité qui ferait passer au second plan des priorités la nécessité de disposer au niveau national d'une réelle capacité de défense face aux menaces présentes et à venir, telles que la géopolitique permet de les appréhender. Déjà, trop d'impasses remettent celle-ci en cause. **Dûment informés, les responsables politiques et les citoyens ne devraient pas restés indifférents aux conséquences à attendre d'un retour « sec » aux choix traditionnels des**

gouvernements de gauche en France, qu'il s'agisse de l'absence de réaction du Front Populaire au réarmement nazi qui a conduit au désastre de 1940 et à l'instauration du régime de Vichy, ou qu'il s'agisse plus récemment de disposer des prétendus dividendes de la paix après l'effondrement de l'URSS, ce qui a eu pour effet de différer quasiment sine die le renouvellement d'armements devenus obsolètes ou inadaptés aux missions à remplir. C'est pourquoi il est urgent de sensibiliser l'opinion, élus compris, aux risques majeurs que pourrait faire courir à la nation un comportement aussi démagogique que celui d'une majorité « écolo-socialo », d'idéologie pacifiste, soumise aux surenchères que devrait « concilier » cette alliance de circonstance, et de faire pression dès à présent sur les futurs candidats à l'élection présidentielle pour qu'ils fassent connaître clairement leurs intentions et leurs engagements en la matière. L'enjeu est trop grand pour être négligé. ■

(1) Quand ils descendent dans la rue pour réclamer des augmentations de traitements impossibles à satisfaire, les fonctionnaires français feraient bien de prendre conscience de l'épée de Damoclès que l'endettement national suspend désormais au-dessus de leurs têtes.

FRATERNITÉ PORTÉE DISPARUE, SOLIDARITÉ IMPOSÉE... (SUITE)

des primes pour elles. En outre, nos primes incluent déjà une « surcotisation catastrophes naturelles » obligatoire non négligeable. Les gouvernants semblent contents de cette « mutualisation » des risques (ou des coûts sociaux) qui s'apparente aux prélèvements obligatoires (PO) courants, sans en porter le nom. Ils ne s'étonnent pas d'un projet de tarif unique de transports en région parisienne qui permettrait aux personnes qui font des trajets courts de payer pour celles qui font des trajets longs. Solidarité, quand tu nous tiens !

L'idée d'une fiscalité progressive sur les revenus était déjà présente à la Belle Époque. Mais il n'était à coup sur pas question d'exonérer la moitié des contribuables du paiement de l'impôt sur le revenu et de faire verser des primes par le Trésor. Il n'était pas prévu que le taux global des PO atteigne 45 % du PNB, et soit nettement plus élevé pour de nombreux ménages des classes moyennes. Il n'était pas question de niches ou de boucliers fiscaux. Dans des pays nordiques que nos dirigeants et nos élites présentent volontiers comme des modèles sociaux avancés, la proportion des contribuables échappant aux impôts sur le revenu est bien plus faible que chez nous, d'une part, et les barèmes fiscaux sont moins progressifs, d'autre part. La perception de la solidarité fiscale est loin d'être uniforme.

Les écarts existants entre les taux nationaux des PO dans l'OCDE (de 25 % du PNB à près du double) montrent l'élasticité des solidarités et des contributions que l'on demande aux uns et aux autres. Les tentatives de réforme du financement de la Santé aux États-Unis montrent qu'une forte opposition doctrinale persiste entre les Républicains, libéraux, et les Démocrates, plus solidaristes qu'eux. Un peu comme en France il y a plus de soixante ans. Ceci pour souligner que si des principes généraux solidaristes sont assez largement reconnus aujourd'hui, il n'y a pas d'unanimité, ni même de majorité qualifiée, dans leurs applications. Dans chaque pays, les gouvernants et les rapports de force, déterminent les ressources à prélever et les moyens à consacrer à la « solidarité publique » qui, à côté de l'exercice des fonctions régaliennes de l'État, associe, combine et mélange la Protection sociale et la redistribution (qui inclut l'aide sociale). Et en France, la barre a été placée haut dans ces deux domaines.

L'ampleur des déficits publics et de la dette oblige à des restrictions et à des révisions. Améliorer les performances, faire mieux et dépenser moins sont les recettes magiques répétées par les gouvernants. Nous voyons les secteurs les plus « dépensiers » pris dans le collimateur, et la façon dont la solidarité y est réformée. Réorganiser, regrouper,

Compte rendu du dîner-debat du 28 avril 2010 en présence de

M. l'ambassadeur de France, Pierre Lafrance,

Thème :

QUEL AVENIR POUR L'AFGHANISTAN ?

« *L'Afghanistan, un pays d'oasis au milieu d'une steppe.* »

par *Christine ALFARGE*

ON croit être au bout du monde, on est au centre. L'Afghanistan est un pays montagneux d'Asie centrale de 650.000 km², aux confins de six pays différents. À l'ouest : l'Iran. Au nord : le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan. À l'est, le pays possède un tout petit bout de frontière commune avec l'immense Chine. À l'est, toujours, et au sud, il est voisin avec le Pakistan.

Par son rôle géostratégique, l'Afghanistan a une importance considérable en raison d'appartenances diverses conjointes, ouvertes sur les mondes iranien, indien et chinois, terre de passage entre le Moyen et l'Extrême-Orient, il est redevenu l'enjeu militaire et diplomatique le plus important de l'Occident.

Ancienne terre impériale.

À l'image de son histoire, le peuple afghan est mosaïque. Il est composé de populations d'origine indo-européenne : iranienne, turco-mongole (ouzbek, kirghiz, azaras). Ces derniers seraient les héritiers du redoutable empereur mongol Gengis Khan qui arriva dans la région en 1221. On trouve aussi quelques petites communautés arabes dans le nord. Mosaïque de peuples, l'Afghanistan a depuis toujours accueilli sur son sol de multiples religions : le zoroastrisme lors de la conquête perse, le panthéon grec lors de celle d'Alexandre de Macédoine, le bouddhisme sous la dynastie kouchan. Du I^{er} siècle au VII^e siècle, la civilisation Gandhara (région couvrant le nord-ouest de l'Inde, le nord du Pakistan et l'est de l'Afghanistan), donnera notamment naissance aux fameux bouddhas de Bamiyan et développera un style artistique mélangeant les influences gréco-romaines et le bouddhisme indien. Puis l'islam s'installera au IX^e siècle après J.-C et va durer trois siècles. Par la suite, des coups d'État incessants amèneront au pouvoir des dynasties turques.

En 1380, c'est la conquête de l'Afghanistan par Tamerlan, chef d'un clan turco-mongol, qui fonde la dynastie timouride. Celle-ci règne sur le pays jusque vers 1506. Puis à partir de 1526, c'est le début de la dynastie musulmane des Grands Mogols, venus du nord de l'Inde, qui assurent deux siècles de paix relative.

En 1747, la reconquête du pays par les Durrani, princes

pachtouns, afghans, exilés en Inde, avec à leur tête Ahmad Shah, fondent le royaume d'Afghanistan. Il recouvrira aujourd'hui l'Afghanistan, la totalité du Pakistan, l'Est de l'Iran et le Nord de l'Inde. Dès le XVIII^e, la dynastie des Durrani s'oppose aux Britanniques. Soucieux de sauvegarder leurs intérêts en Inde, ces derniers s'efforçaient ainsi de contrecarrer l'influence russe dans la région. À partir du XIX^e siècle, de 1827 à 1907, l'Afghanistan fut au cœur d'une rivalité entre les empires russe et britannique pour le contrôle de l'Asie.

Dans ce contexte, la notion de nation n'a pas forcément la même résonance qu'en Occident. L'Afghanistan découvre le sentiment d'identité nationale seulement à l'arrivée au pouvoir du roi Abdoul Rahman Khan en 1880.

La plus grande de toutes les opérations.

Neutre pendant les deux guerres mondiales, c'est avec l'invasion soudaine de l'armée rouge que l'Afghanistan revient en décembre 1979 sur la scène des préoccupations de l'Occident. Après l'arrivée de Ronald Reagan à la Maison Blanche, les américains tiennent l'occasion de prendre leur revanche sur leur défaite en Indochine. En instrumentalisant, via le Pakistan, les mouvements islamistes afghans de résistance au communisme, l'Amérique va déclencher la défaite des Soviétiques.

Le temps du chaos.

Avec le retrait soviétique de 1989 puis la victoire des Moudjahidins en 1992 qui vont détruire Kaboul dans leurs guerres internes, l'Occident se désintéresse de l'Afghanistan jusqu'à 2001. Appuyés par le Pakistan, les talibans dont l'idéologie religieuse va ramener le pays au Moyen-âge, arrivent au pouvoir.

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, la réaction américaine est immédiate, la guerre débute en octobre, les villes de Kaboul et Kandahar sont prises en novembre, une conférence internationale à Bonn s'organise sur la reconstruction politique et économique du pays en décembre et parraine le Pachtoune Hamid Karzaï comme futur dirigeant de l'Afghanistan. L'Otan s'installe alors à Kaboul sous mandat onusien pour stabiliser, mais l'option

QUEL AVENIR POUR L'AFGHANISTAN ?...(SUITE)

américaine de se lancer dans un conflit en Irak permet aux talibans de se réfugier et de se reconstituer dans les zones tribales pakistanaïses et revenir en 2006 dans le sud du pays où ils s'en prennent aux forces occidentales ainsi qu'à tout ce qui représente l'état afghan.

La présence occidentale se renforce en Afghanistan.

En avril 2008, lors du sommet de l'Otan à Bucarest, l'Occident renouvelle son engagement pour l'Afghanistan afin d'éviter une reprise du contrôle de ce pays par les talibans. En février 2009, le président Obama annonce à la fois un retrait progressif de l'Irak et le renforcement du contingent américain d'environ 66.000 hommes au total, le reste de la coalition déployée en Afghanistan étant d'environ 34.000 hommes dont 2.500 hommes côté français.

Soumis à de rudes critiques, les gouvernements américains ou européens doivent se justifier auprès de leurs opinions publiques sur les pertes humaines ainsi que l'aide consacrée au développement de l'Afghanistan (plus de 35 milliards de dollars depuis 2002).

Un enjeu politique occidental majeur.

Penser l'avenir de l'Afghanistan dépend de plusieurs facteurs, sécuritaire, politique et diplomatique. Sur le plan de la sécurité, la nouvelle stratégie d'occuper le terrain, qu'on confie ensuite à l'armée afghane, en finançant des projets pour gagner l'appui de la population, a ses limites. « 2010 sera une année critique », les frustrations générées par les guerres, l'inexistence du gouvernement central, les promesses non tenues de la communauté internationale sont autant d'obstacles à la restauration de la confiance. Riche d'histoire et redoutable, la société afghane est une société tribale avec très peu de nomades, basée sur une solidarité totale à des solidarités tribales. Tout cela est très important si l'on veut agir sur la société afghane elle-même. C'est une société où l'on se concerta sur ce qui ne va pas avec à sa tête, un chef reconnu par consensus et une choura (assemblée) pour régler les problèmes les plus prosaïques. Ce qui caractérise avant tout la société pachtoune ou afghane, c'est la culture du combat et de la prédation dont l'origine est de conquérir les ressources. La paix doit remplacer la prédation par la création des richesses. Selon M. l'ambassadeur Pierre Lafrance « *Encourager l'économique, c'est vingt cinq fois moins que le militaire. Au moment de la présence étrangère, la population afghane était favorable mais c'est resté au niveau des discours. On n'a pas fait d'institutions légales, les américains ont fait un choix de lutter contre Ben Laden. L'infrastructure aurait été développée dès le départ en distribuant des salaires aux afghans, mais l'aide financière gaspillée est retournée vers les pays donateurs* ». Sur l'avenir, n'est-il pas trop tard ? Les grands intervenants (l'OTAN) font tous leur mea culpa, le mouvement taliban est en crise, voire en régression,

c'est sans aucun doute une opportunité à saisir. Selon l'Ambassadeur : « *Il faut plus de décisions sur l'avenir, la communauté internationale doit se concerter sur un programme national contenant des projets voulus par les populations. Les militaires et les civils doivent s'entendre. Maintenant, il faut des actions civiles appropriées pour que les populations aient la confiance dans des programmes déterminés ainsi que le retrait des troupes au plus vite* ». Sur le plan politique, le président Karzaï devra poursuivre ses offres de réconciliation nationale aux talibans disposés à s'éloigner d'Al-Qaida et sur le plan diplomatique, il devra améliorer ses relations avec le Pakistan. En échange, l'Afghanistan devrait évidemment obtenir que les services de renseignement militaires pakistanaïses renoncent à leurs ingérences répétées en territoire afghan, et poussent les talibans à la négociation.

La politique afghane du Pakistan.

Le Pakistan fait partie intégrante de la résolution du conflit afghan. Il a de nombreux points communs avec l'Afghanistan, que ce soit au plan historique, culturel ou géographique. Dans son intérêt, le Pakistan peut donc jouer un rôle central dans la stabilité de l'Afghanistan. Cependant, les américains et leurs alliés reprochent au Pakistan de jouer un double jeu et de ne pas faire assez d'efforts dans la lutte contre les talibans qui trouvent refuge dans les zones tribales et attaquent les troupes de l'Otan en Afghanistan.

Quelles sont les conséquences internationales ?

Les États-Unis ne sont pas les seuls concernés par le conflit afghan et les troubles internes du Pakistan. L'antagonisme profond qui règne entre l'Inde et le Pakistan transforme l'Afghanistan en véritable terrain d'affrontement à cause du Cachemire où les talibans sont présents. La Chine, présente également dans la partie nord du Cachemire et frontalière de l'Afghanistan partage avec la Russie, et les États-Unis un souci commun, la lutte contre le terrorisme islamique. Ce danger auquel ils doivent faire face les rassemble. Dès lors, c'est l'ensemble de la communauté internationale qui est concerné par les événements d'Afghanistan et du Pakistan et doit notamment agir par rapport au Cachemire. Quant à l'Arabie saoudite, elle pourrait intervenir pour contrebalancer les actions de l'Iran chiite et jouer un rôle majeur dans le déroulement de négociations à venir entre tous les intervenants, que ce soit en Afghanistan ou au Pakistan.

« *Quoiqu'il en soit, on ne change pas l'âme d'un pays et la volonté d'un peuple, c'est aux Afghans eux-mêmes de décider comment ils veulent ramener la stabilité dans leur pays.* » ■

FRATERNITÉ PORTÉE DISPARUE, SOLIDARITÉ IMPOSÉE...(SUITE)

répartir autrement sur le territoire, fixer des objectifs de limitation ou de réduction des effectifs et des dépenses, privatiser, déplacer les responsabilités et, plus encore, les charges financières de l'État vers les collectivités locales, les entreprises privées et les ménages, sont des moyens déjà à l'œuvre. Non sans impact, au moins à court terme, sur la croissance et sur le chômage. Moins de moyens publics pour de meilleurs résultats. Contre ce mot d'ordre s'élève avec vigueur et sans succès toute l'opposition qui, à l'inverse, réclame plus de moyens dans presque tous les secteurs. Notamment pour maintenir ou préserver un haut niveau de service, comme dans l'Enseignement et la Recherche (où la quête de l'excellence est de rigueur) ou la Santé. Concernant l'environnement et l'écologie solidaires, le gouvernement pourrait continuer à économiser son énergie.

Pour la prochaine étape de la « réforme des retraites », pas mal de pronostics ont déjà été émis. Majoration de l'âge minimum de la retraite : peu probable, trop impopulaire, malgré les « bons » exemples d'autres pays européens. Préférence, donc, aux procédés déjà éprouvés comme l'allongement de la durée des cotisations pour bénéficier des pensions à taux plein. Et « maîtrise » des revalorisations des pensions destinées aux classes moyennes. Les hausses des cotisations sociales patronales et/ou salariales, ainsi que de la CSG, déplaisent aux syndicats et au patronat. Les « Libéraux » s'y opposent aussi. Et les gouvernants, qui ont juré qu'ils n'aggraveront pas la fiscalité, craquent. Il serait question de taxer les plus hauts revenus. Sans toucher au bouclier fiscal. On songe aussi à augmenter la CSG, des retraités, en premier lieu ? Les pensions des retraités par répartition, de la Sécu et des complémentaires, vont continuer à se dévaloriser (plus vite ?), poussant encore les ménages à épargner plus et à garnir leurs assurances vie, cheminant lentement mais sûrement vers la capitalisation... sous les regards compréhensifs des Autorités, et gourmands des intermédiaires financiers. Et l'harmonisation (en panne ?) des régimes de retraites attendra-elle de prochaines réformes ? Rien de bien surprenant en vue, donc. De vigoureuses palabres ou « négociations » sont annoncées. Les médias vont se régaler. Pas nous.

La crise creusant davantage les inégalités que la croissance, les pressions vont pousser les gouvernants à accroître la redistribution. Les demandes et les besoins exprimés étant plus nombreux et plus pressants, les choix de priorités devraient normalement être plus tranchés et visibles, particulièrement ceux en faveur des plus faibles, des plus démunis et des handicapés. Mais, la sélectivité implique des restrictions et des exclusions, ce qui n'est pas

bon politiquement. Et puis, on ne peut envisager de voir faiblir la volonté de nivellement qui conduit à répartir et à disperser davantage les aides, visant ainsi une population électorale plus large et plus variée, plus diverse. Les gouvernants scandant qu'il n'y aura pas plus de PO, on peut craindre de voir monter les prix supportés par les ménages (et les entreprises), à l'image du déremboursement des médicaments et des franchises sournoises imposées aux soins, ainsi qu'au recours croissant à la mutualisation, entendue comme le transfert aux ménages de charges couvertes par l'État (cf. exemple précédent des assurances).

Et puis, la France, livrée aux partis, aux clans, aux chapelles politiques, peut-elle être fraternelle et solidaire ? En Ile de France (IDF), les élections de mars 2010 ont vu s'affronter des candidats de douze listes différentes, solidaires... dans leurs désaccords. Pour Paul Huchon, tête de liste socialiste en IDF, le but suprême était de battre la droite (FR 2 le 15 mars). De son côté, rassembleuse pour le second tour, Martine Aubry préférerait (le 17 mars) une gauche solidaire, ouverte à la pensée des autres (partis de gauche), à une gauche plurielle... celle du premier tour. Mais un mot à la place d'un autre ne change pas les dures réalités. Sur ses documents promotionnels, Valérie Pécresse, tête de liste UMP en IDF, n'embouchait pas le clairon de la solidarité. En politique, la solidarité se réclame et se proclame d'abord à gauche, au PS. Mais, les Verts ne veulent pas lui laisser le monopole du cœur. Avec l'écologie et la lutte contre le réchauffement climatique, ils tiennent des filons de solidarité inépuisables, à l'échelle planétaire. Le nouveau sésame sert trois fois dans leur prospectus du second tour « pour une Ile-de-France plus solidaire... ». L'abus de ce qui pourrait être une belle valeur, en fait un slogan sans signification précise.

Voici quelques autres exemples, puisés sur *Internet*, qui contribuent à vider les mots solidaire et solidarité de leur substance : La « gauche solidaire » ; Le parti de Villepin sera le PRS. « Pour une république solidaire » ; Je blogue solidaire (blog solidaire) on Twitter ; Boutique solidaire ; Partage solidaire des congés : est-ce légal ? Tourisme solidaire ; Epargne Solidaire : Finances solidaires et placements éthiques ; Solidarité Antifa [antifasciste] ; Carrefour. Solidarité ; Location : la solidarité rentable [dispositif Solibail] peine à convaincre les propriétaires ; Rugby : Toulouse – Dusautoir. « Retenir la solidarité » ; etc. Et l'inventif ministre Borloo vient de décider d'appeler « zones de solidarité » des zones « noires » littorales vouées à la destruction massive des habitations.

Être solidaire, le dire, l'afficher est devenu une obligation, un « must » et une banalité captée par la pensée unique.

FRATERNITÉ PORTÉE DISPARUE. SOLIDARITÉ IMPOSÉE...(SUITE)

Ainsi, des pubs vantent aussi un « crédit solidaire », face à des offres de « crédit responsable ». D'ici à ce que le grand capitalisme financier et les délocalisations soient déclarés solidaires, il n'y a plus qu'un petit pas à faire.

Le solidarisme du début du xx^e siècle est venu de la recherche d'une troisième voie entre le libéralisme et le marxisme. Le solidarisme de nos jours ne peut pas se dépêtrer des contradictions et des incompatibilités inhérentes à un système qui continue d'essayer d'emboîter le capitalisme et le marxiste, auxquels il voit, assurément, bien des mérites, pour les rendre solidaires. Il voudrait marier un socialisme qui pousse les revendications sociales, égalitaristes et étatiques, quoi qu'il arrive, d'un côté, avec le soutien à un grand capitalisme financier (français, européen, mondialiste) qui lui apparaît être le meilleur secours et recours, dans une Union européenne très élargie, pour ne pas succomber à l'impitoyable concurrence internationale. En l'absence de recherche d'une nouvelle voie, d'un nouveau modèle, permettant des choix sensés, clairs et durables, ce sera encore le règne des compromis perdants perdants, des alternances, des cohabitations, comme celles que nous avons connues sous F. Mitterrand et sous J. Chirac, ou encore comme celle, chargée d'hostilité, qui se développe entre notre pouvoir central et les pouvoirs régionaux... en toute solidarité, bien entendu. ■

NB : Maastricht, les ratifications parlementaires de traités vitaux, comme celui de Lisbonne, l'attitude des Allemands et les déclarations d'Angela Merkel sur la Grèce et sur l'euro indiquent que le solidarisme de l'UE est circonstanciel, à géométrie variable et au contenu indéfini, pour ne pas dire presque inexistant lorsqu'il s'agit de solidarité entre les peuples d'Europe. Une réflexion de fond sur le sujet, honnête et réaliste, s'impose pour donner un sens à cette valeur, sans laquelle l'UE n'ira pas loin.